

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2009

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 15 mai 2009 à 20h30.

Présents :

M. Denis CLAIR, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice MARTEL, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Nicolas ARNAUD, M. Jean-Claude VIDAL

Excusé : M. Christian ROSE (procuration donnée à M. Jean-Claude VIDAL)

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2009
- DM amortissement subvention budget M49
- Indemnité percepteur
- Convention d'entretien des ouvrages départementaux en agglomération et hors agglomération
- Délibération schéma directeur eau potable
- Divers

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaires de séance : Mmes Nathalie DHORMES et Martine VERDEAUX

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2009

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucunes remarques de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – DM AMORTISSEMENT SUBVENTION BUDGET M49

Une décision modificative du budget de l'eau, M49, est proposée pour absorber un reliquat de subvention demandée en 2007 et versée en 2008. Ce reliquat, d'un montant de 720,00 €, n'avait pas été pris en compte dans le budget primitif.

Adoptée à l'unanimité.

3 – INDEMNITE PERCEPTEUR

Un décret permet aux collectivités territoriales d'allouer des indemnités compensatrices à des agents des services déconcentrés de l'Etat pour des prestations fournies personnellement.

Suite au changement de percepteur, le conseil municipal doit décider d'allouer ou non une indemnité pour aide et conseil sur la préparation des documents budgétaires au nouveau percepteur. En 2008, le conseil avait décidé d'allouer 50% de cette indemnité au percepteur en place.

Le conseil municipal décide :

- d'accorder cette indemnité au nouveau percepteur
- de garder le même taux de 50%.

4 – CONVENTION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DEPARTEMENTAUX

Le Conseil général propose la signature d'une convention d'une durée de 10 ans pour l'entretien des ouvrages départementaux situés sur les voies départementales qui traversent la commune (RD-344, RD-344A, RD-2, RD-244).

Cette convention précise les obligations de chacun (département et commune), en agglomération et hors agglomération.

Le conseil autorise le maire à signer la convention.

5 – DELIBERATION SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE

Suite à la nouvelle consultation pour le schéma directeur de l'eau potable, l'entreprise PÖYRY a été retenue pour un montant total de 53.368,51 € TTC.

Une délibération est prise afin de demander les subventions nécessaires auprès de l'Agence de l'eau (à hauteur de 50%) et du Conseil général (30%).

6 – DIVERS

Tarif horaire déneigement

Le tarif horaire pour le déneigement était fixé à 35 € de l'heure par la délibération du 19 mai 2006.

Après renseignement auprès des communes voisines, le maire propose une nouvelle délibération pour augmenter ce tarif.

Après discussion, le conseil décide de le porter à 45 € de l'heure.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Démission de la 1^{ère} adjointe

Le maire annonce la démission de la 1^{ère} adjointe de son poste d'adjointe au 1^{er} mai 2009 pour raisons professionnelles mais qui reste néanmoins conseillère municipale.

La décision de son remplacement ou non sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Pont de Plancheiriol

Les travaux de réparation du pont n'ayant pu être effectués par une nacelle, celui-ci continue à se dégrader. La mairie de St Sauveur de Montagut, qui a aussi en charge l'entretien, va procéder à une consultation pour des petites réparations.

Projet « écoles numériques rurales »

Un programme « écoles numériques rurales » a été mis en place dans le cadre du plan de relance de l'économie de l'Etat. Il concerne 5000 écoles rurales situées dans des communes de moins de 2000 habitants sur le territoire national et fait l'objet d'une convention entre le Ministère de l'Education Nationale et l'Association des maires ruraux de France.

Il s'agit d'une subvention à hauteur de 80% jusqu'à concurrence d'un montant de 9.000 € HT.

L'école de Pranles a fait acte de candidature avec un projet s'élevant à 11.250 € (9.000 € de subvention, 2.250 € à la charge de la commune) pour un équipement en matériel numérique incluant un tableau blanc interactif et des ordinateurs.

Les conseillers précisent que si l'école s'équipe en matériel numérique il faudra prévoir une maintenance pour son entretien. Cet équipement va demander un investissement du corps enseignant.

Travaux Ardèche Drôme Numérique

L'association ADN (Ardèche Drôme Numérique) va procéder à l'installation de la fibre optique numérique en souterrain entre le Monteillat et Alisse à la fin de l'année 2009.

AEP

La consultation pour le raccordement au réseau d'eau potable du hameau des Rebouls a été envoyée pour publication.

La date de remise des offres est fixée le 2 juin 2009 à 16h00. Une CAO d'ouverture des plis aura lieu le jour même à 20h30.

Le raccordement du hameau des Vignes au réseau d'eau de Franchassy a été effectué entièrement à la charge des bénéficiaires.

Voirie

Un bon de commande d'un montant de 77.650 € HT sera envoyé en juin 2009 à la société Colas titulaire du marché de voirie.

Les travaux vont concerner les routes du Grand Bois, du Grand Chemin, du Monteillat et des Traverses.

Le Maire précise qu'une autre consultation pour des emplois est aussi à prévoir.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le 26 juin 2009 à 20h30.

La séance est levée à 22h30.